

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION**

**1 – 2022 / N° 6**

**SEANCE du 08 FEVRIER 2022**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14  
VOTES : Contre : 0 Pour : 14 Abstention : 0  
Date de la convocation : 28.01.2022

L'an deux mil vingt-deux et le huit février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, VIAL Anne-Claire, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne.

**Absent excusé :** GUILLEMINOT Jean- Pierre

**Objet : Travaux de création d'un champ d'épandage et évacuation des eaux pluviales stade Pierre REY.**

Le bureau informe l'assemblée que suite à de nombreux problèmes d'assainissement bouché au stade Pierre REY, il a été nécessaire de procéder à des travaux. Des devis ont été demandés à deux entreprises. La société NOYER SARL a été retenu pour effectuer ces travaux à savoir la création d'un champ d'épandage pour un montant de 2258 € HT ainsi que la mise en place d'un tuyau d'évacuation des eaux pluviales, d'un regard et vidange d'une cuve pour un montant de 1046 € HT.

**Le Conseil municipal,**

**A l'unanimité et après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** les deux devis de la société NOYER SARL pour 2258 € HT pour le champ dépendage et 1046 € HT pour la mise en place d'un tuyau d'évacuation des eaux pluviales, d'un regard et vidange d'une cuve.
- **DIT** que cette dépense a été prévue sur le budget Principal 2021.
- 

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 10.02.2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 17.02.2022  
Et de la réception en Préfecture le 17.02.2022

Le Maire